



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Télétravail à la DGFIP Des syndicats font de l'anti-jeu ?

Le groupe de travail du 26 octobre présentait le bilan d'étape de l'expérimentation du télétravail depuis un an à la DGFIP et les suites envisagées.

La CFTC DGFIP a réaffirmé son attachement à ce dispositif très attendu par de nombreux collègues (pour preuve le nombre important de candidatures lors de la première vague).

Lorsqu'il est bien encadré, il s'agit d'un réel outil pour améliorer concrètement les conditions de vie au travail des agents afin notamment de leur permettre de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Si la CFTC et deux autres organisations syndicales réformistes ont défendu bec et ongles le télétravail, deux organisations syndicales contestataires ont clairement oeuvré pour repousser la mise en place du télétravail à la DGFIP.

Manifestement, l'amélioration des conditions de vie au travail des agents n'est pas la préoccupation majeure de certains.

Les arguments avancés (destruction des collectifs de travail, risques viral informatique, coût supporté par les agents, manque de représentativité, absence de maintenance du matériel à domicile...) prouvaient l'absence préalable de recherches sur la méthodologie et les conditions du déploiement, quand il ne s'agissait pas simplement d'arguments fallacieux.

Le télétravail s'apparente au temps partiel en terme d'absentéisme. Il ne désorganise pas plus le service que le temps partiel ou le travail à distance.

L'administration a présenté un bilan qui montre à la fois que les agents télétravailleurs et leurs chefs de poste ou de service sont satisfaits de cette expérimentation corroborant les retours de la CFTC DGFIP.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

www.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



Les agents expérimentateurs indiquent que le télétravail permet une diminution de la fatigue et du stress liés au temps de transport conjuguée à un environnement de travail préservé des sollicitations professionnelles. L'exercice des activités confiées à domicile est plus serein et plus efficace. Il se fait dans la confiance et l'autonomie. La majorité a choisi une journée de télétravail par semaine.

Sur le plan technique, faute à la capacité des réseaux informatiques, il n'est pas possible de déployer massivement le télétravail dès le début de l'année 2018. A ce jour, seuls 1000 accès VPN sont disponibles.

Les services informatiques de la DGFIP ont assuré que le déploiement au plan national ne rencontrera plus d'obstacles en terme d'accès d'ici la fin du premier semestre 2018.

La CFTC a demandé :

- **si les télétravailleurs pourront bénéficier d'une base à leur domicile pour brancher les ordinateurs portables** (réponse **non**, seulement au bureau),
- **si l'édition à distance sur les mopiéurs des services est envisagée** (réponse **oui**, a priori pas de contraintes techniques),
- **si un télétravailleur pourra travailler en dehors de son domicile** (ex des lieux de télétravail partagé en milieu rural avec connexion à la fibre, réponse **oui** puisque les micro-ordinateurs seront verrouillés et protégés dès l'activation du VPN)

Fin 2017 l'administration élargira l'expérimentation à 270 nouveaux télétravailleurs dans 13 nouvelles directions (Bas Rhin, Seine Maritime, Ille et Vilaine, Dircofi Ouest, Ardèche, Vaucluse, Corse du Sud, Gironde, Vienne et Gers, Dircofi IDF, DNVSF, DNID) et à la DG (2 services RH2B et la DGSSI) .

Le critère déterminant dans le choix des volontaires télétravailleurs a été le temps de transport.

La CFTC a rappelé que, lors du déploiement, ce n'est pas ce seul critère qui devrait être pris en compte pour accorder le télétravail à un agent. En effet, tout agent dont les activités sont ouvertes au télétravail et qui sait faire preuve d'une autonomie suffisante dans son travail, doit pouvoir bénéficier du télétravail.

L'administration nous a indiqué que le guide du télétravail à l'intention des chefs de service était en cours de réécriture pour intégrer des fiches pratiques élaborées pour améliorer le pilotage et le suivi des agents en télétravail. Un référent télétravail sera nommé dans chaque direction.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

www.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



Un module de e-formation de 50 mn est également en préparation par l'IGPDE. Il sera obligatoire pour les télétravailleurs et leurs chefs de service. Il aura pour objectif de rappeler le cadre réglementaire, les enjeux du télétravail, les modalités de mise en œuvre. Il rappellera également quelques règles en matière de sécurité informatique et de déontologie. Cette formation viendra en complément de l'entretien obligatoire prévu entre le chef de service et le télétravailleur au cours duquel l'ensemble du dispositif est expliqué et les termes de la convention détaillée sont discutés (horaires de travail, jour(s) de la semaine télétravaillé(s), matériel informatique, ...).

Les agents télétravailleurs qui disposaient de titres restaurants continueront à en bénéficier au titre de leur journée de travail à domicile.

Près de 200 applications sont ouvertes au télétravail, y compris Iliad et bientôt Medoc. Il semble que, pour des raisons de sécurité, l'application Chorus, qui est partagée avec d'autres ministères, ne puisse être ouverte au télétravail.

Des réflexions vont être menées pour examiner l'organisation du travail au sein des services qui utilisent Chorus afin de voir s'il n'est pas possible de définir des tâches qui ne sont pas de la saisie directe dans l'application et qui pourraient donc être réalisées par télétravail.

Pour la CFTC, l'administration doit tout mettre en œuvre pour que la possibilité de télétravail soit offerte à l'ensemble des agents de la DGFIP le plus rapidement possible.

Outre cette expérimentation, le télétravail est possible sans restrictions pour raisons médicales.

L'administration s'est engagée à faire un bilan complet et détaillé de la préfiguration du télétravail avant la fin du premier semestre 2018.

La CFTC continue de soutenir le déploiement de ce dispositif, qui est un outil concret d'amélioration des conditions de vie au travail des agents.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

www.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com